UN LIBRARY
SEP 15 1981
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/35/428
9 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 83 de l'ordre du jour

ETAT DE LA CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

Rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, par sa réolution 34/180 du 18 décembre 1979, a adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et exprimé l'espoir que la Convention serait signée et ratifiée ou recueillerait les adhésions nécessaires sans délai et qu'elle entrerait en vigueur à une date rapprochée. Le Secrétaire général a été prié de présenter le texte de la Convention à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, pour son information, et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur l'état de la Convention.

2. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ouverte à la signature à New York le 1er mars 1980. Elle entrera en vigueur le trentième jour qui suivra la date du dépôt auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion, conformément à l'article 27 de la Convention.

3. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1980/34 du 2 mai 1980, a exprimé l'espoir que la Convention entrerait en vigueur à une date rapprochée et prié instamment les gouvernements de prendre les mesures nécessaires en vue de signer et de ratifier la Convention ou d'y adhérer. Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre des dispositions pour qu'une cérémonie de signature de la Convention ait lieu durant la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

4. A l'occasion de la cérémonie de signature, organisée par le Secrétaire général à Copenhague durant la Conférence, le jeudi 17 juillet 1980, 52 Etats ont signé la Convention et deux pays ont déposé leurs instruments de ratification et, en d'autres occasions durant la Conférence, 12 autres Etats ont signé la Convention.

5. Au 14 août 1980, la Convention avait reçu 76 signatures, dont six avaient été suivies de ratification.

6. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport la liste des Etats qui ont signé et ratifié la Convention ainsi que la date de ces signatures et ratifications. Le texte des réserves formulées par des Etats lors de la ratification figure à l'annexe II.

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié la Convention ou qui y ont adhéré

Etat	Date de signature	Date de réception des instruments de ratification ou d'adhésion ou de la notification de succession
Afghanistan	14 août 1980	
Allemagne, République fédérale d',	17 juillet 1980	
Argentine	17 juillet 1980	
Australie		
Autriche	17 juillet 1980	
Barbade	24 juillet 1980	
Belgique	17 juillet 1980	
Bhoutan	17 juillet 1980	
Bolivie	30 mai 1980	
Bulgarie	17 juillet 1980	
Burundi	17 juillet 1980	
Canada	17 juillet 1980	
Chili	17 juillet 1980	
Chine	17 juillet 1980	
Colombie	17 juillet 1980	
Congo	29 juillet 1980	
Costa Rica	17 juillet 1980	
Côte d'Ivoire	17 juillet 1980	
Cuba	6 mars 1980	17 juillet 1980
Danemark	17 juillet 1980	
Egypte	16 juillet 1980	
Equateur	17 juillet 1980	
Espagne	17 juillet 1980	
Etats-Unis d'Amérique	17 juillet 1980	
Ethiopie	8 juillet 1980	
Finlande	17 juillet 1980	
France	17 juillet 1980	
Gabon	17 juillet 1980	
Gambie	29 juillet 1980	
Ghana	17 juillet 1980	
Grenade	17 juillet 1980	
Guinée	17 juillet 1980	
Guinée-Bissau	17 juillet 1980	
Guyane	17 juillet 1980	17 juillet 1980
Haïti	17 juillet 1980	

/...

Etat	Date de signature	Date de réception des instruments de ratification ou d'adhésion ou de la notification de succession
Honduras	11 juin 1980	
Hongrie	6 juin 1980	
Inde	30 juillet 1980	
Indonésie	29 juillet 1980	
Islande	24 juillet 1980	
Israël	17 juillet 1980	
Italie	17 juillet 1980	
Jamaïque	17 juillet 1980	
Japon	17 juillet 1980	
Lesotho	17 juillet 1980	
Luxembourg	17 juillet 1980	
Madagascar	17 juillet 1980	
Mexique	17 juillet 1980	
Mongolie	17 juillet 1980	
Nicaragua	17 juillet 1980	
Norvège	17 juillet 1980	
Nouvelle-Zélande	17 juillet 1980	
Ouganda	30 juillet 1980	
Panama	26 juin 1980	
Pays-Bas	17 juillet 1980	
Philippines	15 juillet 1980	
Pologne	29 mai 1980	30 juillet 1980
Portugal	24 avril 1980	30 juillet 1980
République démocratique allemande	25 juin 1980	9 juillet 1980
République démocratique populaire lao	17 juillet 1980	
République dominicaine	17 juillet 1980	
République socialiste soviétique de Biélorussie	17 juillet 1980	
République socialiste soviétique d'Ukraine	17 juillet 1980	
République-Unie de Tanzanie	17 juillet 1980	
Rwanda	1er mai 1980	
Sénégal	29 juillet 1980	
Sri Lanka	17 juillet 1980	
Suède	7 mars 1980	2 juillet 1980
Tchécoslovaquie	17 juillet 1980	
Tunisie	24 juillet 1980	
Union des Républiques socialistes soviétiques	17 juillet 1980	
Venezuela	17 juillet 1980	
Viet Nam	29 juillet 1980	
Yougoslavie	17 juillet 1980	
Zaïre	17 juillet 1980	
Zambie	17 juillet 1980	

/...

ANNEXE II

Réserves formulées lors de la ratification

CUBA

/Original : espagnol/
/17 juillet 1980/

Le Gouvernement de la République de Cuba formule une réserve expresse en ce qui concerne les dispositions de l'article 29 de la Convention prévoyant que tout différend entre des Etats parties devra être réglé par voie de négociations directes dans le cadre des procédures diplomatiques.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/
/9 juillet 1980/

Conformément au paragraphe 2 de l'article 29 de la Convention, la République démocratique allemande déclare qu'elle ne se considère pas liée par les dispositions du paragraphe 1 de l'article 29.

POLOGNE

/Original : anglais/
/30 juillet 1980/

La République populaire de Pologne ne se considère pas liée par les dispositions du paragraphe 1 de l'article 29 de la Convention

---